



ASSEMBLÉE PUBLIQUE
7 JUILLET 2026 À COMPTER DE 19 H 30

PROJETS DE RÈGLEMENT
RV-1441-095 ET RV-1441-096
(diverses dispositions)

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées aux projets de règlement modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Lors d'une séance tenue le 2 juin 2026, le conseil municipal a adopté les Projets de règlement décrits dans cet avis. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ces projets de règlement feront l'objet d'une assemblée publique le mardi 7 juillet 2026 à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, à Boisbriand.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil qu'elle désignera, expliquera les Projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

OBJET DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET TERRITOIRES CONCERNÉS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-095 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE

Le Projet de règlement RV-1441-095 a pour objet de modifier diverses dispositions permettant d'améliorer le traitement de différents dossiers. Notamment, les modifications portent sur les sujets suivants :

- entreposage extérieur;
- activités prohibées en zone résidentielle;
- entreposage de remorques, véhicules récréatifs, bateaux et roulottes en zone résidentielle;
- triangles de visibilité;
- abris d'auto;
- système de filtration et de chauffage de piscine, galeries, terrasses et ponts-soleil;
- roulottes temporaires ou bâtiments temporaires pour chantier de construction;
- conteneurs à des fins d'entreposage;
- usage de panneaux architecturaux en acier.

Les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le secteur concerné par cette modification est constitué de différentes zones, selon l'article du règlement, réparties sur l'ensemble du territoire de la municipalité et des zones qui leurs sont contigües.

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-096 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE

Le Projet de règlement RV-1441-096 a pour objet de de modifier diverses dispositions présentant des enjeux d'application. Notamment, les modifications portent sur les sujets suivants :

- stationnement devant une portion de la façade avant d'une résidence;
- quais de chargement et de déchargement;
- superficie d'enseigne;
- norme d'affichage industriel;
- potager en cour avant.

Aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.

Le secteur visé par ce projet de règlement est constitué de l'ensemble du territoire de la municipalité.

CONSULTATION DES PROJETS

Les Projets de règlement décrits dans cet avis et l'illustration des territoires concernés sont disponibles pour consultation au Greffe de la Ville de Boisbriand situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, bureau 120, Boisbriand, aux heures régulières de bureau. De plus, des informations supplémentaires sur les modifications proposées et sur la procédure entourant l'assemblée publique sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

Boisbriand, ce 25 juin 2026.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2026.43